

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20097128 4

1946. N° 5

*Le Haut Commissaire du Canada
au Ministère des Finances de Nouvelle-Zélande*

HAUT COMMISSARIAT DU CANADA

WELLINGTON, le 30 janvier 1946.

Cher Monsieur New:

J'ai l'honneur d'ackuser réception de votre note du 3 novembre 1945 concernant le projet d'accord entre le Canada et la Nouvelle-Zélande portant exonération réciproque de l'impôt sur le revenu dans le cas de certains bénéficiaires d'agences dans le Mémorandum d'Accord annexé à votre note.

Les arrangements proposés dans le Mémorandum d'Accord ont été approuvés par le Gouvernement canadien et j'ai reçu l'autorisation de conclure l'Accord contenu dans le Mémorandum et d'accepter à votre suggestion, que votre note et le Mémorandum d'Accord y annexé, ainsi que la présente réponse vous informant que les propositions sont acceptées par le Gouvernement canadien, constituent un accord formel entre nos deux Gouvernements, à compter du 3 novembre 1945.

DOCS
CA1 EA10 46T05 FRE
Canada
Echange de notes (3 novembre 1945
et 30 janvier 1946) entre le Canada
et la Nouvelle-Zélande comportant
un accord portant ex
62455715